

Mais ce qui fixe surtout notre attention parmi les faits rapportés par l'auteur, ce sont quelques particularités d'ordre agricole et économique, et notamment le développement déjà considérable qu'avait pris, à cette époque, la culture de la pomme de terre dans l'ancienne province du Vivarais. Il nous apprend, en effet, sous la date du 10 avril 1694, année de disette, que les *truffes* (pommes de terre), se vendent 22 sols la quarte. Et M. Mazon fait, avec raison, l'observation suivante, à ce sujet :

« C'est la première fois que les truffes, ce qui veut dire ici les pommes de terre, apparaissent dans ce qui nous reste du livre de raison de notre avocat. Pour qu'elles fussent ainsi marchandise courante sur le marché d'Annonay, on peut supposer qu'elles étaient cultivées dans le pays depuis un assez grand nombre d'années. »

Quoi qu'il en soit, le prix augmente, et le 1^{er} mai suivant « les truffes se vendent, à la place de la Grenette, 25 sols la quarte. »

Au surplus, d'autres notes nous confirment l'importance, déjà appréciable, de cette culture, à cette époque. Ainsi, en 1696, au moment où il fait le partage des récoltes avec son fermier, il écrit : « Au partage des truffes blanches fait en novembre, nous eûmes à notre part 5 sestiers moins une quarte de truffes, dont un sestier fut vendu à Segure, à raison de 5 sols la quarte. »

En 1702, le prix en est plus élevé, car, le 5 avril de cette année, une demi-quarte de truffes blanches vaut 3 sols 6 deniers seulement.

Le 24 mai 1704, il nous apprend que deux quartes de truffes sont vendues 8 sols. Enfin, à la même date, il permet au nommé Seu, de Vissanti, « de faire des truffes dans sa terre de Lacroix, à condition qu'il rasera et mettra par quartelée trois charretées de fumier qu'il fournira, et toutes les truffes seront siennes. »

Dès cette époque, la culture de la pomme de terre était donc pratiquée d'une manière assez étendue dans le Vivarais. Ce qui nous démontre que nos pays avaient devancé, depuis longtemps, dans cette voie, les provinces du nord de la France. Ne faudra-t-il pas, en effet, attendre plus d'un demi-siècle encore, dans d'autres contrées, avant que Parmentier vienne donner à cette culture, un développement qui n'a fait que s'accroître jusqu'à ce jour ?

Un autre fait qui ressort des observations consignées dans le livre de raison de l'avocat Tourton, c'est la brusque variation que subit, d'une année à l'autre, et dans des proportions excessives, le prix des denrées.